

Newsletter 46

Retours sur la collecte de signatures (pétition)

ACTUALITÉS

SOMMAIRE :

Révision de la Loi sur les Télécommunications (LTC)

- Retours sur la collecte nationale de signatures
- Conséquences concrètes pour les citoyens si la révision de la loi est acceptée

Antennes 5G

- Trois victoires supplémentaires en 2025 contre des antennes 5G dans le canton de Genève

Nouvelles technologies

- Loèche autorise 40 antennes satellites Starlink malgré la fronde citoyenne
- L'IA et les centres de données en Suisse : la croissance numérique menace de freiner la transition énergétique

APPEL AUX DONS POUR 2026

Pour nous permettre de continuer nos actions, d'atteindre nos objectifs et poursuivre ainsi nos bons résultats aux côtés de la population genevoise, nous avons besoin de Fr. 50'000.- (soit Fr. 4'200.- mensuels).

Même le plus petit de vos dons compte dans ces démarches citoyennes. Quant aux versements mensuels, ils facilitent grandement la gestion de notre trésorerie.

Merci beaucoup pour votre soutien !

PostFinance - IBAN: CH55 0900 0000 1519 7895 0 – 1200 Genève
Bulletin de versement et QR code

Retours sur la collecte de signatures

➤ 15'000 signatures !

C'est le nombre de signatures déposées à l'OFCOM le 31 mars 2026 à Bienne par l'association Schutz vor Strahlung.

Alors un GRAND MERCI à toutes les personnes qui ont œuvré à nos côtés pour permettre ce succès, dont au moins 10% des signatures provient du canton de Genève !

Bien entendu, il s'agit d'une première étape avant un probable référendum, si le Parlement accepte la révision proposée par le Conseil fédéral. Entretemps, nous attendons les conclusions de la phase de consultation.

A ce sujet, il n'y a pas que les associations de défense contre le rayonnement non-ionisant qui s'opposent au projet, il y a également des cantons comme ceux de Genève et de Vaud. Vous trouverez ci-après notre position ainsi que celle des deux cantons susmentionnés :

[Consulter la prise de position de 5G Moratoire pour la Suisse](#)

[Consulter la prise de position du Conseil d'État genevois](#)

[Consulter la prise de position du Conseil d'État vaudois](#)

Conséquences concrètes pour les citoyens si la révision de la loi est acceptée

Ces 6 dernières années, **notre association a suivi plus de 400 oppositions de mises à l'enquête pour des nouveaux ou des modifications de mâts d'antennes dans le canton de Genève**. Par conséquent, cette expérience de terrain quasi quotidienne nous permet d'affirmer que le processus d'opposition durant la mise à l'enquête, qui serait supprimé en cas d'acceptation de la révision de la loi par le Conseil fédéral, est essentiel.

Comme vous le verrez en détail ci-après, ce processus d'opposition est essentiel car il permet d'être informé, de s'organiser, d'étudier les dossiers pour prendre une décision, à savoir s'il est opportun ou non de partir en procédure en cas d'autorisation. **La décision se base dans 99.5% des cas sur les aspects techniques du rayonnement non-ionisant des antennes, et non sur le mât lui-même. Avec la nouvelle loi, la population pourra faire opposition contre le mât mais plus contre le rayonnement !**

Actuellement, les riverains concernés peuvent accéder au dossier indiquant les rayonnements. Si cette loi passe, cela ne sera plus le cas. De plus, durant le délai d'opposition et tout au long du recours éventuel, l'installation ou la modification des antennes est aujourd'hui suspendue.

Avec le changement de loi prévu, il n'y aura plus d'effet suspensif ! Si le dossier est autorisé, les opérateurs pourront non seulement installer le mât et les antennes, mais aussi mettre en fonction l'installation sans qu'il y ait eu un contrôle du calcul prévisionnel du rayonnement et sans contrôle effectif. En effet, c'est seulement après l'autorisation que les autorités cantonales de contrôle et les riverains accèderont aux données du dossier contenant les calculs prévisionnels et autres aspects du rayonnement.

Actuellement, à Genève, la phase d'opposition offre l'opportunité aux riverains :

1. **D'être informés localement par notre association ou par d'autres sources de l'existence d'une mise à l'enquête** (nous effectuons une veille quotidienne des parutions dans la Feuille d'avis officielle (FAO)). En dehors de l'enquête publique que l'on trouve sur les panneaux des communes, la FAO est le seul canal officiel informant des projets d'antennes dans le délai pour s'opposer de 30 jours ;
2. **De prendre connaissance du projet et des aspects techniques prévus qui peuvent les concerner directement** (nouvelles constructions ou modifications d'antennes, nombre d'antennes, rayon d'opposition, lieux sensibles concernées par les antennes, autres antennes existantes à proximité, types de fréquences de rayonnement, etc.) ;
3. **De s'entraider localement, d'informer leurs voisins ou habitants du quartier.** C'est une étape de mobilisation pour la récolte de signatures et la rédaction d'un courrier d'opposition à l'Office des autorisations de construire (OAC), avec copie à la commune ;
4. **Au vu de la complexité des dossiers,** de solliciter dans certains cas le soutien d'ingénieurs et d'avocats pour une analyse préliminaire, afin de détecter les erreurs éventuelles techniques, administratives ou juridiques du dossier. En effet, il ressort d'une recherche de Schutz vor Strahlung que **deux tiers des dossiers contiennent des erreurs graves.** Si une analyse est réalisée à cette étape, il est ensuite plus aisé pour les opposants de décider si un recours a des chances d'aboutir en cas d'autorisation ;
5. **De rechercher des fonds en anticipation d'un éventuel recours,** dont l'avance de frais obligatoire pour recourir et émoluments qui peuvent dans certains cas intervenir lors du jugement sont souvent impossibles à assumer pour un groupe restreint de personnes.

Selon notre expérience, sans l'étape cruciale d'opposition, de nombreux recours et par conséquent des victoires qui ont été réalisées n'auraient tout simplement pas eu lieu !

Pourquoi est-ce que le Conseil fédéral se doterait d'une loi d'exception au droit de la construction valable uniquement pour le rayonnement non-ionisant ? Il s'agit là d'une attaque directe à nos droits démocratiques. A quand l'exception suivante !

Sous la pression des lobbies de la télécommunication, **ôter ce droit gratuit contre le très contesté rayonnement non-ionisant est une exception inacceptable.** Le fait que les

données techniques concernant le rayonnement prévu ne seraient pas contrôlées par l'organe de contrôle cantonal avant la mise en place de l'installation, et qu'il y ait la possibilité que les antennes émettent sans contrôle préalable, est inadmissible.

Cela aurait pour conséquence que lors d'un rayonnement trop élevé et donc illégal, la population subirait un rayonnement excessif pendant des années avant que la justice puisse trancher, et cela pour autant qu'un recours ait été déposé ! Au vu des effets actuellement connus des rayonnements sur la santé, cela en devient criminel.

Trois victoires supplémentaires en 2025 contre des antennes 5G dans le canton de Genève

En décembre dernier, la Cours de justice (2^{ème} instance) a rendu un arrêt favorable au recourant de Pregny-Chambésy, annulant ainsi le précédent jugement du Tribunal administratif de première instance (TAPI), concernant un groupe de 15 antennes dans le clocher de l'église.

[Consulter le jugement de Pregny-Chambésy](#)

Le 18 juin 2025, le recourant a obtenu le retrait de l'opérateur Salt dans la commune de Carouge.

[Consulter le jugement de Carouge](#)

En mars 2025, un groupe de recourants a également obtenu le retrait de l'opérateur, en l'occurrence Swisscom, pour un projet d'antennes dans le clocher de l'église d'Avusy.

Malheureusement, une nouvelle demande de construction, au même endroit, est apparue il y a quelques semaines, soit environ un an après le retrait. Les recourants sont à nouveau mobilisés sur ce dossier, et au vu de leur expérience passée, nous espérons qu'ils auront à nouveau gain de cause.

[Consulter le jugement d'Avusy](#)

Loèche autorise 40 antennes satellites Starlink malgré la fronde citoyenne

Fin 2025, la commune de Loèche a accordé un permis de construire pour l'installation de 40 antennes satellites Starlink d'Elon Musk, sans tenir compte des oppositions des riverains. Ces derniers ont déjà annoncé vouloir faire recours au niveau cantonal contre **ce projet qui est l'un des premiers du genre en Suisse, et même l'un des plus grands d'Europe.**

Selon l'association « Protection contre le rayonnement des satellites Région de Loèche », **cette installation de haute technologie émet avec une puissance considérablement plus élevée et dans une gamme de fréquences beaucoup plus haute, comparativement à une station de téléphonie mobile habituelle.** Sont reprochés par certains habitants le fait de servir de cobayes, les problèmes écologiques entre-autre la consommation électrique 24h sur 24h, 7 jours sur 7, la protection des données (réseau privé d'Elon Musk), ainsi que l'utilisation des antennes à titre militaire.

[Lire l'article](#)

L'IA et les centres de données en Suisse : la croissance numérique menace de freiner la transition énergétique

En novembre dernier, le site algorithmwatch.ch a publié une analyse sur les centres de données en Suisse. Il en ressort que les géants de la technologie comme Google, Microsoft, Apple ou Amazon se sont installés dans notre pays ces dernières années et ont construit leurs propres centres de données, majoritairement dans la région zurichoise.

Cela a commencé avec les premiers « hyperscalers », soit des centres de données conçus pour répondre à des pics de demande très élevés, liés au transfert de données vers le cloud. **Puis sont venus s'ajouter les immenses volumes de données générés par les applications d'intelligence artificielle, avec pour conséquence la construction prévue ces trois prochaines années de plus de dix centres supplémentaires.**

A titre de comparaison, **des installations existantes à Winterthour, Glattfelden et Volketswil représenteront près de 70% de la consommation d'électricité de la ville de Zürich !** Le projet de Volketswil à lui seul devrait même consommer plus d'électricité que l'ensemble de la ville de Lausanne.

En 2019 déjà, plus de cent centres de données en Suisse représentaient selon des études **environ 3,6% de la consommation d'électricité nationale, et pourraient atteindre jusqu'à 15% d'ici 2030 !**

Au niveau des différents types de ressources consommées par l'IA, ils ne se limitent pas uniquement à l'électricité et à l'eau (systèmes de refroidissement). L'IA requiert également des ressources en matières premières (grandes variétés de métaux), dont les composants doivent être renouvelés régulièrement pour des nouvelles générations.

Selon Swissgrid, nous faisons tout simplement face au plus grand changement de l'histoire du système électrique suisse.

[Lire l'article](#)

DERNIERES MISES A L'ENQUÊTE ET AUTORISATIONS SUR LE CANTON DE GENEVE

Si les liens ne sont pas encore mis sur notre site et que vous voulez agir, merci de nous contacter au plus vite par mail à : info@5gmoratoirepourlasuisse.ch

Pour les autres cantons romands, vous trouverez les dernières mises à l'enquête dans ce lien : onsebouge.ch

4 NOUVELLES MISES À L'ENQUÊTE (facteur de correction)

17.04.26 - Boulevard de Saint-Georges 71, Genève (périmètre d'opposition : 552 m)

07.04.26 Consultez le lien [Rue Antoine-CARTERET 5, Petit-Saconnex](#)

10.03.26 Consultez le lien [Route de Jussy 29, Thônex](#)

02.03.26 Consultez le lien [Route de Florissant 13, Genève-Eaux-Vives](#)

14 NOUVELLES MISES À L'ENQUÊTE

22.04.26 - Rue Liotard 58, Genève (périmètre d'opposition, à venir)

21.04.26 - Route de Chancy 27, Genève (périmètre d'opposition, à venir)

20.04.26 - Rue de Berne 13, Genève (périmètre d'opposition : 343 m)

16.04.26 - Chemin de la Mousse 10, Chêne-Bourg (périmètre d'opposition : 882 m)

16.04.26 - Chemin de la Bâtie 5, Lancy (périmètre d'opposition : 656 m)

13.04.26 - Chemin de Castelver 2, Veyrier (périmètre d'opposition : 630 m)

07.04.26 Consultez le lien [Versoix – Route de l'Etraz](#)

02.04.26 Consultez le lien [Lancy – Chemin des Semailles 9E](#)

02.04.26 Consultez le lien [Chambésy – Route de Colovrex 58](#)

01.04.26 Consultez le lien [Route de Gy 155, Gy](#)

23.03.26 Consultez le lien [Chemin de l'Esplanade 28, Vernier](#)

18.03.26 Consultez le lien [Rue Chausse-Coq 5, Genève-Cité](#)

12.03.26 Consultez le lien [Chemin du Château-Bloch 2, Vernier](#)

03.03.26 Consultez le lien [Route d'Avusy 11, Avusy](#)

2 NOUVELLES AUTORISATIONS (facteur de correction)

07.04.26 Consultez le lien [Avenue PETIT-SENN 16, Chêne-Bourg](#)

16.03.26 Consultez le lien [Route de Meyrin 24D, Genève-Petit-Saconnex](#)

7 NOUVELLES AUTORISATIONS

20.04.26 - **Avenue Blanc 49** (périmètre : 907 m)

10.04.26 Consultez le lien [Rue du 31-décembre 24, Eaux-Vives](#)

20.03.26 Consultez le lien [Chemin de Dottrens 32, Troinex](#)

16.03.26 Consultez le lien [Eaux-Vives – Avenue Pictet-de-Rochemont, Genève](#)

16.03.26 Consultez le lien [Rue de l'Est 10 – Rue Adrien-Lachenal 22, Genève-Cité](#)

12.03.26 Consultez le lien [Route de Hermance, Chemin de la Gabiule, Collonge-Bellerive](#)

10.03.26 Consultez le lien [Chemin des Hauts-Crêts 124, Vandoeuvres](#)

POUR UNE PETITE ASSOCIATION TELLE QUE LA NOTRE, LE BILAN EST TOUJOURS TRES IMPORTANT

Sans votre soutien, nous ne pouvons pas agir !

Depuis septembre 2019, nous nous sommes occupés de **436** mises à l'enquête, dont **159** nouveaux mâts (!).

Depuis début 2021, suite à la [modification de l'ORNI de décembre 2021](#), **415** dossiers ont été autorisés.

Depuis janvier 2022, nous avons suivi **76** dossiers en 1^{ère} instance, et depuis 2023, **16** dossiers en 2^{ème} instance, à cela s'ajoutent le recours contre le RPRNI que nous avons gagné et l'enquête de police contre les attaques que nous subissons depuis bientôt 3 ans.

Dans les mises à l'enquête parues depuis le 7 octobre 2024, **95** concernent des modifications anciennement considérées comme « mineures », uniquement sur le petit canton de Genève ! Grâce aux 4 jugements récents du TF, les opérateurs ont maintenant l'obligation de suivre le processus de mise à l'enquête pour se mettre en conformité.

Et également toutes nos actions d'information auprès de la population que politique

Pour atteindre ses objectifs, notre association a besoin de bénévoles et de moyens financiers. N'hésitez pas à nous contacter.

Jusqu'à fin septembre 2023, notre association était **100% bénévole**. Notre travail étant de plus en plus diversifié et conséquent, et afin de pouvoir atteindre nos objectifs, nous avons dû engager un secrétaire à 50% pour assurer la qualité de la gestion quotidienne et du traitement de nos dossiers, qui devenaient impossible à gérer.

Nous avons besoin de renforcer notre petite équipe par des bénévoles sur le terrain, pour informer et distribuer des flyers, saisir des listes de données, etc. Nous cherchons également des personnes bénévoles ayant des compétences informatiques, juridiques, techniques (ingénieurs, physiciens, techniciens, politologue, etc.).

Afin de maintenir notre travail d'information et de sensibilisation auprès de la population et des élus, et d'accompagnement auprès des recourants, un soutien financier sous la forme de dons réguliers (mensuels ou trimestriels – toute somme bien venue) est primordial. Nos principaux frais de fonctionnement sont : salaire de notre secrétaire et nos principaux frais de base (hébergement et maintenance du site, messagerie, courriers, téléphone, imprimante, etc.).

Avec nos très cordiales salutations.

Pour l'association, Ghislaine Jacquier

Association 5G Moratoire pour la Suisse
Case postale 24 - 1223 Coligny

PostFinance - IBAN: CH55 0900 0000 1519 7895 0 – 1200 Genève
[Bulletin de versement et QR code](#)

Numéro de clearing : 0900
Code BIC/SWIFT : POFICHBEXXX

Contactez-nous par mail : info@5gmoratoirepouurlasuisse.ch

Site : <https://5gmoratoirepouurlasuisse.ch/>

Pour vous désinscrire : news@5gmoratoirepouurlasuisse.ch